

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 5-6

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dégâts aux forêts par le coup de fôhn du 5 janvier 1919.

Ces dégâts ont revêtu les dimensions d'une vraie calamité dans la Suisse orientale et centrale. De nombreux peuplements purs de l'épicéa ont été complètement décimés, principalement dans la région de St-Gall. Nous espérons pouvoir donner au prochain cahier du Journal une récapitulation par canton des dégâts subis. Il suffira de dire, pour se faire une idée de l'étendue du désastre, que dans les seuls petits cantons de Zoug, Appenzell et Schwyz les administrations forestières ont taxé à 248.000 m³ le volume des bois abattus.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière de Zurich. Ensuite des examens réglementaires subis à la fin de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de forestier :

MM. Albin Benedikt, de St-Martin (Grison),
Billeter Paul, de Männedorf (Zurich),
de Gottrau Raphaël, de Fribourg,
Grossmann Heinrich, de Höngg (Zurich),
Lombard André, de Zurich,
Schwarz Fritz, de Biglen (Berne),
Wettstein Edwin, de Pfäffikon (Zurich),
Zobrist Werner, de Hendschiken (Argovie).

Neuf candidats se sont présentés pour subir l'examen de diplôme. Un 10^e candidat, qui a été longtemps empêché dans ses études par la grippe, a été mis au bénéfice d'une prolongation de délai pour la remise des travaux écrits du diplôme. Un 11^e candidat, enfin, gravement atteint de la grippe pendant la mobilisation de novembre 1918, a dû interrompre complètement ses études pendant le dernier semestre d'hiver.

CANTONS.

Berne. A été nommé inspecteur forestier de l'arrondissement de St-Imier: M. Aimé Jung, ci-devant titulaire du IV^e arrondissement tessinois, à Locarno. Le nouvel élu succède à M. Morel décédé.

Nidwalden. M. Otto Müller, précédemment inspecteur forestier d'arrondissement à Brigue, a été nommé inspecteur forestier cantonal, comme successeur de M. A. Deschwanden, décédé.

St-Gall. M. H. Steiger, ci-devant adjoint forestier à Ragaz, remplace M. F. Graf, promu inspecteur forestier cantonal, comme inspecteur fo-